

venant directement de Dieu pour gouverner le pays, et c'est avec cette idée qu'il s'est toujours acquitté de ses fonctions.

**M. Bécharde:** Qu'est-ce que vous pensez?

**L'hon. M. Ricard:** Monsieur l'Orateur, j'aimerais dire à l'honorable député de Bonaventure-Îles-de-la-Madeleine (M. Bécharde) que s'il a des remarques à faire, il peut prendre la parole après moi. Mais s'il ne veut pas avoir la politesse de m'écouter, il pourrait tout au moins, par déférence pour la Chambre, écouter ce qui s'y dit. Je suis certain qu'il apprendra beaucoup non seulement de celui qui parle en ce moment, mais également de ceux qui prendront la parole après moi.

Une des conditions essentielles pour assurer la bonne marche des travaux de la Chambre, c'est de savoir écouter et profiter de l'occasion pour s'instruire. Et je recommande fortement à mon honorable ami, le secrétaire parlementaire du ministre de la Justice, d'ouvrir ses oreilles toutes grandes. Ce serait à son avantage et également à l'avantage de la Chambre, qui pourrait profiter de la même politesse que j'ai témoignée aux orateurs qui m'ont précédé.

**M. Bécharde:** J'hésite à écouter l'honorable député.

**L'hon. M. Ricard:** Voyez-vous, monsieur l'Orateur, il ne comprendra jamais. Si vous voulez le rappeler à l'ordre, vous êtes le bienvenu, monsieur l'Orateur.

**M. l'Orateur suppléant (M. Boulanger):** A l'ordre. Il est d'usage que lorsqu'un député a la parole, les autres députés doivent le laisser jouir de son droit de parole et l'écouter le plus attentivement possible, sans l'interrompre.

**M. Bécharde:** Monsieur l'Orateur, je ne veux pas interrompre l'honorable député. Je ferai simplement des commentaires après avoir entendu son discours, qui est plus ou moins excellent.

**L'hon. M. Ricard:** Monsieur l'Orateur, je remarque que l'honorable député a dit «plus ou moins excellent». Son vocabulaire est sans doute limité!

Monsieur l'Orateur, dans sa motion, l'honorable député de Champlain déplore le fait qu'un manque de communication existe entre les provinces et le gouvernement central, et que ce manque de communication s'est accentué au cours des quatre dernières années. Je vais citer quelques coupures de journaux pour prouver ce que j'avance, et je ne m'en remettrai pas uniquement à des témoignages d'adversaires du gouvernement actuel. J'ai en main, monsieur l'Orateur, une coupure du journal *Le Devoir* du 5 mars 1968, dont le titre est «Les provinces sont unanimes à dénoncer la politique fiscale du gouvernement central», et dans lequel on peut lire ceci:

Toutes dénoncent ce qu'elles considèrent comme la loi de la jungle fiscale qui leur a été proposée par le gouvernement fédéral en 1966.

Toutes dénoncent la rigidité introduite dans les relations fiscales par la volonté du fédéral de leur imposer des programmes conjoints et par la volonté actuelle du fédéral de s'en retirer.

Je citerai également les paroles de l'ancien premier ministre de la province de Québec, M. Jean-Jacques Bertrand, telles que rapportées dans *Le Devoir* du 5 novembre 1968:

De quel phénomène sommes-nous témoins actuellement, plus particulièrement depuis les derniers mois? Nous sommes

témoins—et je regrette d'avoir à le déplorer—d'une attitude fédérale à la fois arrogante et impérialiste.

Maintenant, lisons ce qu'a dit le ministre des Finances de l'Ontario, Charles MacNaughton, comme le rapporte *Le Devoir* du 14 novembre 1968. Voici:

La semaine dernière, les participants de la conférence fédérale-provinciale ont reçu l'assurance que le gouvernement fédéral reconsidérerait la question du partage fiscal. Mais depuis lors, nous avons entendu une autre déclaration du gouvernement central selon laquelle les provinces doivent percevoir elles-mêmes leurs impôts additionnels si elles ont besoin de revenus supplémentaires.

Voilà sûrement une preuve du manque de communication, du manque d'échanges d'opinions entre le gouvernement central et les gouvernements provinciaux.

Que dit maintenant le premier ministre actuel de la province de Québec, M. Robert Bourassa? Dans *Le Devoir* du 16 novembre 1971, on peut lire ce qui suit:

Le premier ministre du Québec M. Robert Bourassa a reproché hier au gouvernement fédéral de ne pas avoir consulté les provinces dans l'élaboration de sa politique de lutte contre le chômage et il a qualifié la Conférence des premiers ministres du pays, à laquelle il assiste jusqu'à demain, de consultation a posteriori.

• (1500)

L'honorable ministre de l'Expansion économique régionale (M. Marchand) serait sûrement offusqué, et je crois qu'il accuserait le premier ministre de la province de Québec de racisme, s'il fallait qu'il entende les paroles qui sont attribuées au premier ministre de la province de Québec. Je cite:

Le premier ministre a déclaré en effet que l'activité du ministère de l'Expansion économique régionale dirigé par M. Jean Marchand n'a pas tellement changé les choses. Précisant sa pensée, M. Bourassa a dit que cette notice n'a pas affecté l'ensemble de la situation au Québec et que, globalement, le résultat n'était pas tellement satisfaisant.

Monsieur l'Orateur, s'il fallait que l'honorable ministre de l'Expansion économique entende ceci, nous n'aurions pas fini d'écouter ses lamentations à l'effet qu'on veut tout simplement le démolir. Nous n'avons nullement l'intention de démolir qui que ce soit, mais nous avons ici, en tant que membres de l'opposition officielle, le devoir de voir à ce que le gouvernement donne une meilleure administration à la population canadienne.

Je continue la citation:

Fondamentalement le premier ministre réclame l'adoption par le gouvernement fédéral de correctifs économiques plus sélectifs.

C'est ce que nous avons, de tout temps, demandé du gouvernement actuel.

Je disais, au début de mes remarques, que le gouvernement actuel s'est immiscé dans des domaines qui appartiennent uniquement aux provinces, et qu'il en a averti, par la suite, les plus intéressées, c'est-à-dire, les provinces.

Prenons seulement un exemple, soit le domaine de l'assurance-santé. Cette mesure devait d'abord entrer en vigueur le 1<sup>er</sup> juillet 1967, mais étant donné l'objection de plusieurs provinces, on a retardé à au moins un an l'application de cette mesure à travers le Canada. On sait que le gouvernement de la province de Québec, par son premier ministre, l'honorable Daniel Johnson, s'était opposé à cette mesure. Il réclamait que la taxe perçue dans la province de Québec—taxe dite de progrès social—soit remise à sa province. Non seulement fut-il le seul à réclamer que ces paiements soient retournés à la province de Québec, mais après lui, le gouvernement provincial libéral a également fait la même chose et, toujours, le gouvernement fédéral libéral, centralisateur, a refusé de se rendre